

**REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION  
Avenue des Meuniers**

Le Maire de Le Plessis Belleville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-24, L. 2213-1 et suivants, les articles L. 2521-1 et suivants, fixant les pouvoirs de police des Maires,

Vu le Code de la Route, article R. 411-8 fixant les pouvoirs de police des Maires en matière de circulation et de stationnement,

Attendu que des travaux pour la réalisation de purges de chaussées doivent être effectués par la société COLAS,

Vu l'emprise de chantier et les caractéristiques de la voirie, il est nécessaire d'assurer la sécurité du chantier et du public,

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers et du chantier,

**ARRETE**

**Article n°1** : Le présent arrêté prend effet du 24 mars au 02 avril 2025 avenue des Meuniers.

**Article n°2** : La circulation est restreinte au droit du chantier et alternée en demie chaussée par feux tricolores ou homme trafic. La vitesse est limitée à 30 km.

**Article n°3** : Le stationnement est interdit à tous les véhicules sauf chantier, secours et service public.

**Article n°4** : La signalisation réglementaire sera apposée et entretenue sur place par la société COLAS.

**Article n°5** : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément à la Loi.

**Article n°6** : Tout véhicule stationné sera considéré comme gênant et pourra être mis en fourrière.

**Article n°7** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Le Plessis Belleville.

**Article n°8** : Monsieur le chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville et les agents placés sous ses ordres, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin et les gendarmes relevant de son autorité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article n°9** : Il sera notifié à :

- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin,
- Société Colas 13 rue Gaston de Parseval à Senlis,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de Le Plessis Belleville,

Le Plessis Belleville,  
Le 20 mars 2025,  
Le Maire,  
Dominique SMAGUINE,

